

Monsieur Laurent Beck
Direction de la surveillance du marché du travail
Direction générale de l'emploi et du marché du
travail - DGEM
Département de l'économie, de l'innovation, de
l'emploi et du patrimoine - DEIEP
Par courriel

Lausanne, le 10 février 2026

Consultation sur la révision de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT2) - Disposition spéciale pour les travailleurs de jeunes entreprises détenant des participations dans l'entreprise (art. 32c OLT2)

Cher Monsieur,

Nous vous remercions de nous consulter sur le projet cité en titre et vous faisons part de notre appréciation.

Le nouvel art. 32c OLT2 vise à introduire un assouplissement de certaines règles de la loi sur le travail en faveur d'une catégorie spécifique de travailleurs occupés au sein de jeunes entreprises (start-ups). Ces travailleurs bénéficieront ainsi de davantage de flexibilité dans l'organisation et l'exécution de leur temps de travail (amplitude de la journée de travail et occupation possible quelques dimanches par année notamment), l'essentiel des règles protectrices de la loi sur le travail (volume de travail, temps de repos, etc.) leur restant par ailleurs pleinement applicables.

Les travailleurs concernés évoluent dans des structures dont les activités sont parfois difficilement conciliables avec le strict carcan imposé par la législation sur le travail, en particulier s'agissant des règles relatives à la répartition du temps de travail. Une exception est donc pleinement justifiée sur le principe, ce d'autant qu'elle ne porte que sur quelques éléments clairement délimités de la loi sur le travail. Quant au texte proposé, il résulte d'un compromis négocié entre les partenaires sociaux, avec un équilibre entre flexibilisation et protection qu'il convient de préserver. **En conséquence, la CVCI soutient l'adoption de l'art. 32c OLT2 tel que proposé.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Romaine Nidegger
Responsable de la politique



Mathieu Piguet
Responsable du service juridique